

**Boissy-Saint-Léger**  
**Conseil Municipal du 16 novembre 2015**  
**Proposition de vœu en vue de la COP21**

**Vœu proposé par le groupe Boissy Avenir**

Conscient des risques majeurs auxquels les sociétés humaines et la planète devront faire face si nous ne parvenons pas à limiter l'augmentation de la température globale à moins de deux degrés ;

Considérant que, jusqu'à présent, les Sommets Internationaux sur le climat n'ont pas débouché sur un accord global assez ambitieux et que les engagements des états n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu ;

Conscients que notre commune et nos territoires connaissent déjà les premiers effets du dérèglement climatique (ex : périodes de canicule, tempêtes violentes, inondations, perte de biodiversité...) et qu'ils peuvent apporter des solutions durables pour répondre à ce défi en encourageant leur transition écologique ;

Considérant que les investissements en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, que des décisions en matière de mobilité (développement des modes de circulations doux et transports en commun) mais aussi d'une alimentation moins productrice de CO2 contribuent à la fois à réduire les coûts énergétiques, à diminuer la surconsommation des ressources naturelles mais aussi à créer de nombreux emplois locaux dans des filières plus durables ;

Considérant que les collectivités territoriales sont des acteurs clés pour mettre en œuvre des actions au niveau local et pour catalyser les parties prenantes et les citoyens par une approche systémique de la gestion de la ville (urbanisme, transport, énergie, résilience des bâtiments...). **La commune de Boissy-Saint-Léger** peut agir pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre importante à court terme et particulièrement sur la période 2015-2020, notre collectivité peut jouer un rôle essentiel en matière d'adaptation au changement climatique sur notre territoire. Cette politique de réduction d'émission des gaz à effet de serre est aussi source d'économie pour notre budget ;

Considérant la mobilisation citoyenne et le besoin d'hébergement pour la période de la COP 21 du 30 novembre au 11 décembre et l'appel aux collectivités lancé par la Coalition Climat 21, organisation reconnue grande cause nationale 2015 ;

Considérant le rassemblement citoyen organisé par Alternatiba en septembre dernier à la Place de la République et qui a réuni près de 60 000 personnes ;

Considérant enfin que le prochain sommet international sur le climat à Paris de décembre 2015 (COP 21) sera déterminant et devra conclure un accord ambitieux et contraignant pour la période post 2020.

**Décide d'adopter la résolution qui suit, nous, élus du Conseil municipal de Boissy-Saint-Léger :**

- Appelons à participer à la marche pour le climat qui se tiendra le 29 novembre à Paris
- Nous engageons à accueillir des délégations de la coalition climat pendant le temps de la conférence par la mise à disposition d'hébergement
- Nous engageons à mettre en œuvre, d'ici un an au plus tard, au moins 5 des mesures du pacte pour la transition énergétique proposé par Alternatiba et le collectif pour une transition citoyenne